



Diplôme National du Brevet

Epreuve orale 2017

Cette épreuve est obligatoire pour le Diplôme National du Brevet.
Elle est notée sur 100 points (sur un total de 700).

Vous choisirez de **présenter comment vous avez réalisé un dossier** dans le cadre des EPI ou des différents Parcours :

- EPI Culture et création artistiques, EPI Information et communication, EPI Sciences, technologie et société.
- Parcours artistique et culturel, Parcours avenir, Parcours citoyen, Parcours éducatif de santé.

Avant l'épreuve, vous devrez **déposer au secrétariat** :

- Une fiche de vœux individuelle (fiche à imprimer sur le site du collège, rubrique « Diplôme National du Brevet – L'oral »). Cette fiche comportera le nom de l'EPI ou du Parcours choisi.
- Votre dossier.

L'épreuve consiste en un **oral individuel ou collectif** (3 élèves maximum) :

	<i>Oral individuel</i>	<i>Oral collectif (2 élèves)</i>	<i>Oral collectif (3 élèves)</i>
<i>Présentation</i>	5 minutes	10 minutes en tout	10 minutes en tout
<i>Dialogue avec le jury</i>	10 minutes	15 minutes	20 minutes

La présentation portera sur votre démarche pour réaliser le dossier.

Cet oral devra s'appuyer sur un support numérique (diaporama Libre Office ou Powerpoint)

Pour préparer l'examen, vous allez donc procéder en deux étapes :

- 1- Vous réalisez votre dossier à l'écrit.
- 2- Vous préparez votre oral : « **Comment nous avons / j'ai élaboré le dossier** »
 - Reprise des carnets de bord et des synthèses
 - Réalisation du diaporama qui sera l'illustration visuelle de votre prestation orale